Engage Ontario Place

L'activité d'engagement n° 4 : mises à jour du projet

17 novembre 2023

Ontario

Bienvenue à l’activité d’engagement n° 4 pour l'évaluation environnementale de catégorie C pour la Place de l’Ontario!

Le but de cette présentation est de fournir un aperçu de l'évaluation environnementale (EE) de catégorie C et de partager les dernières informations sur le rapport d'étude environnementale (REE), y compris ce que l'équipe du projet a entendu pendant la période de commentaires du REE provisoire et les modifications qui ont été apportées au la version du REE finale et le design privilégié du domaine public.

Ontario

Table des matières

1. Aperçu de l’évaluation environnementale
2. Ce que nous avons entendu sur le REE provisoire
3. Modifications au REE provisoire
4. Le design privilégié du domaine public présentée dans la version finale du REE
5. Impacts potentiels, mesures d’atténuation et plans de suivi
6. Prochaines étapes

Aperçu de l’évaluation environnementale

Ontario

Évaluation environnementale de portée générale de catégorie C

- Le ministère de l'Infrastructure a entrepris une évaluation environnementale (EE) de portée générale de catégorie C pour le réaménagement des espaces publics et du parc (le « domaine public ») de la Place de l'Ontario (le « projet »).
- L'évaluation environnementale de la catégorie d'ouvrage public est une procédure approuvée en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* de l'Ontario qui vise les projets immobiliers et d'infrastructure du gouvernement provincial pour les organismes publics enregistrés.
- Les principales activités de réaménagement de la Place de l'Ontario visées par l'EE de catégorie C sont les suivantes :
  - Approbations d'urbanisme et activités immobilières ;
  - Démantèlement et suppression de bâtiments ;
  - Terrassement et aménagement paysager ;
  - Aménagement de parcs, de sentiers et d'espaces ouverts ;
  - Réparation des berges et atténuation des inondations ;
  - Accès au site et stationnement ;
  - Construction de nouveaux bâtiments, notamment le nouveau Centre des sciences de l'Ontario (extension du complexe existant des Pavillons et de la Cinésphère), et de l'infrastructure de soutien du site.

La zone d'étude de l'EE

- La *Loi sur les évaluations environnementales* régit les aménagements du secteur public et définit les exigences relatives à la procédure d'EE.
- L'EE de catégorie C ne s'applique donc qu'aux activités menées par le gouvernement.
- La zone d'étude de l'EE de catégorie C désigne la zone du domaine public où se dérouleront les activités menées par le gouvernement.
- La préparation du site se fera sur l'ensemble de la Place de l'Ontario (à l'exclusion du parc Trillium).

Ontario

Chronologie de l'EE de catégorie C

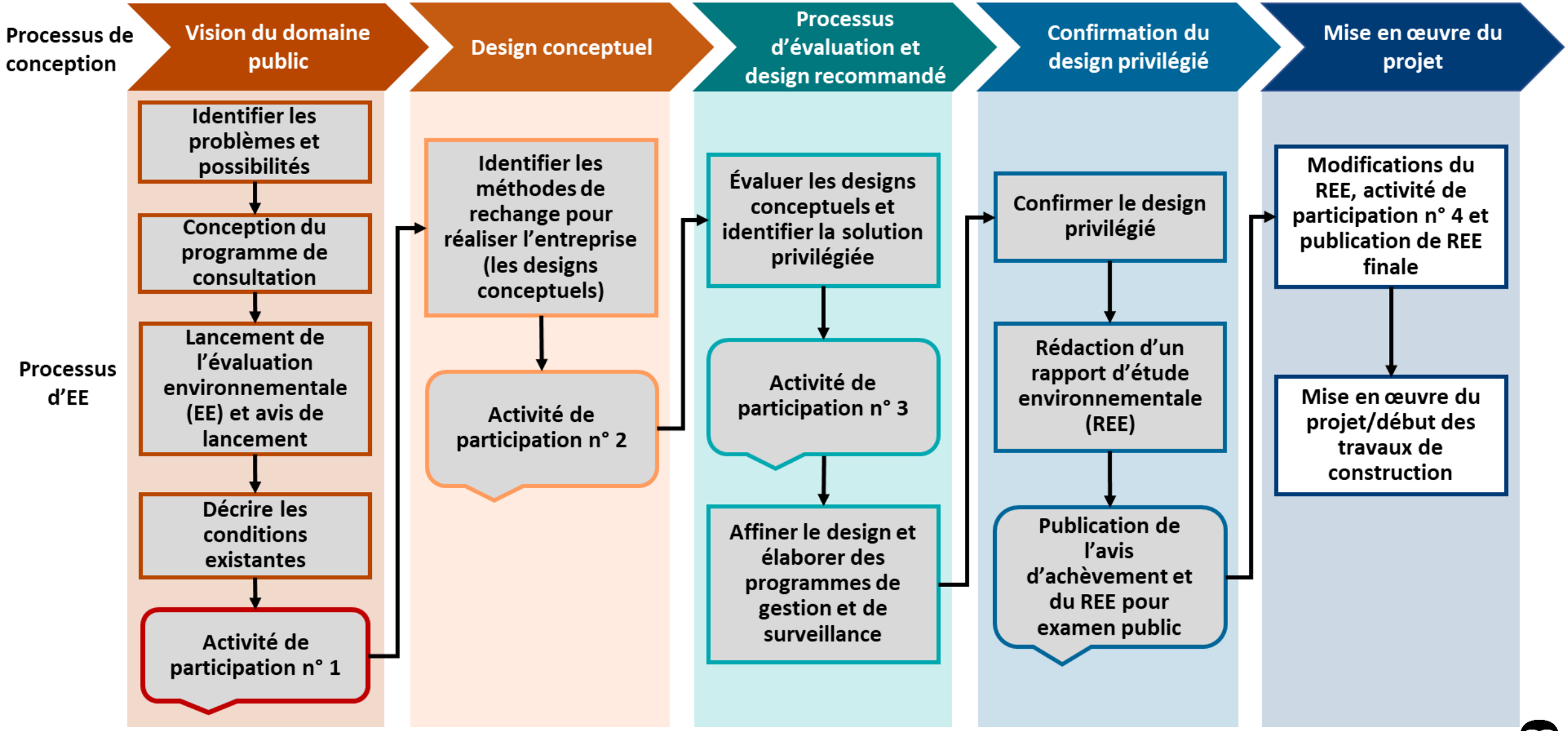

Ontario

Le calendrier

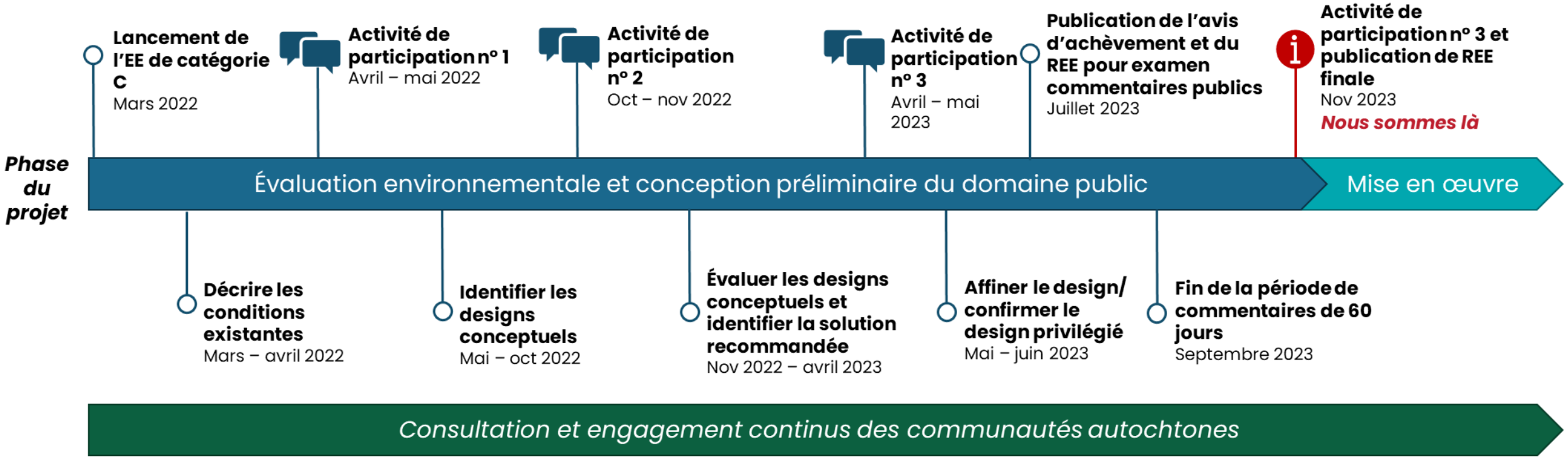

Le processus d'EE de catégorie C et ses résultats, y compris l'ensemble du processus de planification et de prise de décision, ont été documentés dans un REE provisoire (disponible à l'adresse suivante : www.engageontarioplace.ca). Le REE provisoire sera examiné et modifié, le cas échéant, sur la base des commentaires formulés par le public, et sa version finale sera diffusée à l'automne 2023.

Ontario

Ce que nous avons entendu

Nous entretenons le dialogue avec le public sur l'aménagement du domaine public et nous tenons compte de ses commentaires dans l'élaboration du design privilégié.

Activité 1

Objectif: recueillir des commentaires sur la vision du nouveau domaine public de la Place de l'Ontario

Pour plus d'informations, visitez : engageontarioplace.ca/virtuelle-printemps

2022

Ce que nous avons entendu :

- Espaces polyvalents tout au long de l'année
- Paysages naturels
- Espaces ouverts et loisirs
- Activités aquatiques
- Conservation du patrimoine
- Harmonisation avec le parc Trillium
- Utilisations commerciales complémentaires

Les commentaires ont servi à élaborer les concepts d'aménagement du domaine public.

Activité 2

Objectif: recueillir des commentaires sur les concepts d'aménagement du domaine public.

Pour plus d'informations, visitez : engageontarioplace.ca/virtuelle-22

Ce que nous avons entendu :

- Préférence générale pour les concepts naturalisés
- Éléments de conception privilégiés, notamment :
  - Accès au rivage et à l'eau
  - Espace vert et naturalisé
  - Espace récréatif
  - Jeux pour enfants
  - Accessibilité accrue

Les commentaires ont servi à affiner les critères d'évaluation et à identifier un design privilégié.

Activité 3

Objectif: recueillir des commentaires sur le design recommandé.

Pour plus d'informations, visitez : engageontarioplace.ca/virtuelle

2023

Ce que nous avons entendu:

- Réaction générale positive à le design
- Une envie de plus d'espaces verts
- Inquiétudes concernant le stationnement et la circulation
- Intégrer davantage la sécurité et l'accessibilité
- Approbation générale des aliments et des boissons
- Suggestions pour la conception détaillées et la programmation

Les commentaires ont servi à affiner et à confirmer le design privilégié, ainsi qu'à élaborer des mesures d'attenuation.

Ontario

Consultation et engagement des communautés autochtones

- Les communautés autochtones ont également fait part de leurs commentaires sur l'aménagement tout au long du processus.
- En outre, les communautés et les organisations autochtones ont contribué au concept du volet autochtone de l'aménagement des lieux, en proposant notamment des modes de connaissance que l'équipe de conception devrait appliquer et dont elle devrait tenir compte.

Exemples de recommandations pour de possibles éléments d'aménagement autochtones :

- Incorporer les enseignements du savoir traditionnel sur l'environnement naturel à certains endroits du parc.
- Intégrer et privilégier la diversité des langues autochtones.
- Laisser de l'espace à l'environnement naturel (eau, animaux, plantes).
- Prévoir des espaces de rassemblement et d'organisation d'ateliers et d'événements.

Les concepts et caractéristiques du volet autochtone de l'aménagement seront finalisés au cours de la conception détaillée.

Source: LANDinc

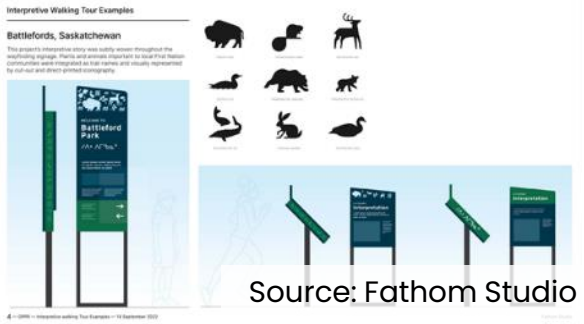

Source: Fathom Studio

À titre informatif

Source: Mitch Lenet

Exemples de recommandations concernant les modes de connaissance autochtones à appliquer et à prendre en compte :

- Créer une palette de plantations composée d'espèces d'arbres et de plantes indigènes d'origine locale qui résistent au climat.
- Exploiter les reliefs pour créer des microclimats qui favorisent la biodiversité et rendent les espaces événementiels plus conviviaux tout au long de l'année.
- Protéger et aménager l'habitat des poissons/reptiles/amphibiens lors de la réparation et du réaménagement du rivage et créer des environnements qui attirent les pollinisateurs et les oiseaux.

Ontario

Ce que nous avons entendu sur le REE provisoire

L'ébauche du RSE a été publiée sur engageontarioplace.ca et sur le Registre environnemental de l'Ontario en juillet 2023 pour une période de commentaires publics de 60 jours. Les pages suivantes présentent les questions courantes qui ont été reçues (dans le cadre de l'ÉE de catégorie C) et les réponses de l'équipe de projet.

Questions courantes sur le REE provisoire

Commentaire ou question	Réponse
Je me soucie des incidences négatives sur les arbres, les espèces en péril, les oiseaux migrateurs et l'habitat de la faune et de la flore.	Les impacts environnementaux potentiels, les mesures d'atténuation et les effets environnementaux nets décrits dans le REE pour le réaménagement proposé du domaine public ont pris en considération des éléments tels que la faune et l'habitat de la faune, les espèces en péril, les oiseaux migrateurs et l'habitat aquatique. Les éléments du patrimoine naturel seront aussi peu perturbés que possible et les possibilités d'améliorer les éléments existants ou de constituer de nouveaux habitats pour la faune et la flore sont étudiées dans le cadre des travaux de conception en cours. Des améliorations sont envisagées pour Brigantine Cove afin d'améliorer la qualité de l'eau et les conditions de l'habitat dans cette zone. Les améliorations apportées au rivage de l'île de l'Est permettront de stabiliser et de verdir ces bordures et d'améliorer les conditions de l'habitat aquatique. Au minimum, le réaménagement prévoit le remplacement des arbres enlevés lors de la construction et l'augmentation à long terme du couvert végétal sur le site. L'équipe du projet travaille activement avec ses partenaires de la ville, les agences concernées et les communautés autochtones sur les possibilités d'accroître le nombre d'arbres préservés. Une stratégie de plantation sera élaborée au cours de la conception détaillée sur la base des meilleures pratiques utilisées au parc Trillium. Elle garantira la plantation d'arbres de tailles, d'âges et d'espèces variés, compte tenu des conditions uniques du site. La stratégie de plantation pour le site sera soutenue par un engagement avec les communautés autochtones afin d'identifier les espèces indigènes qui se développeront naturellement sur le site pour les générations futures. Ces engagements sont étayés dans les plans de surveillance des travaux de construction et de l'exploitation, dans le REE provisoire et serviront à orienter la phase de conception détaillée qui suit le processus d'EE. Les activités de réaménagement amélioreront à terme l'habitat de la faune dans l'empreinte du projet en augmentant la quantité et le type de végétation (c'est-à-dire la végétation indigène) par rapport aux conditions existantes et en incluant des arbres et des arbustes de différentes hauteurs pour créer un couvert végétal diversifié en faveur d'une gamme variée d'espèces de faune (voir les sections 5.4.1.3 et 5.4.1.5 du REE provisoire).

Questions courantes sur le REE provisoire

Commentaire ou question	Réponse
Il ne faut pas augmenter le nombre de places de stationnement, mais plutôt encourager des modes de déplacement plus durables.	Le stationnement est nécessaire pour permettre à tous les modes de transport d'accéder au site et d'accueillir des visiteurs de tous âges et de toutes capacités provenant de l'ensemble de la province. Sur les lieux de la Place de l'Ontario, 1 301 espaces de stationnement sont actuellement prévus pour répondre aux besoins actuels. Bien qu'il soit proposé de doubler le nombre de places de stationnement par rapport à la situation actuelle, la structure de stationnement proposée n'est conçue que pour accueillir jusqu'à 10 % des visiteurs arrivant sur le site en voiture personnelle pendant les périodes de pointe. La plupart des autres visiteurs devraient s'y rendre par des modes de transport durables, notamment les transports en commun, le vélo et la marche. L'augmentation de l'offre de stationnement est donc considérée comme modeste par rapport au nombre de visiteurs attendus sur le site tout au long de l'année pour les utilisations proposées. La solution de stationnement proposée n'est qu'un élément d'une approche multimodale des transports. Le réaménagement envisagé prévoit également des améliorations significatives des installations de transport actif — telles que l'extension et la modernisation des installations pour piétons et cyclistes le long du sentier Martin Goodman, l'extension du sentier William G. Davis et un nouveau sentier polyvalent au bord de l'eau — et soutient une plus grande intégration avec le réseau de transport en commun plus étendu, en garantissant la création d'un centre de mobilité et d'une connexion au dernier kilomètre avec la future station de la ligne Ontario. Un certain nombre de mesures incitatives et éducatives de gestion de la demande de transport sont également proposées afin de réduire la dépendance à l'égard des déplacements en véhicule à occupation unique et d'encourager les modes de déplacement durables vers le site. On s'attend à ce que le réaménagement de la Place de l'Ontario entraîne un virage important vers des modes de transport plus durables par rapport à la situation actuelle, étant donné que d'importantes améliorations en matière de transport en commun et de transport actif sont prévues dans le secteur.

Questions courantes sur le REE provisoire

Commentaire ou question	Réponse
La décision de relocaliser le Centre des sciences de l'Ontario à la Place de l'Ontario faisait-elle partie du processus d'EE de catégorie C ?	La décision de relocaliser le Centre des sciences de l'Ontario (CSO) à la Place de l'Ontario fait suite à l'évaluation de diverses options pour l'entreprise dans le cadre de l'évaluation environnementale de catégorie d'ouvrage public de portée générale de 2012. On entend par options les différentes solutions qui peuvent être envisagées pour résoudre un problème ou saisir une occasion. Les solutions, par exemple, peuvent aller de l'inaction (maintien de la situation actuelle) à la construction d'une nouvelle installation. Le cadre de l'évaluation environnementale de la catégorie d'ouvrage public reconnaît que pour la plupart des projets de travaux publics, cette étape intervient dans le cadre d'un autre processus de planification ou de prise de décision politique et permet donc que cette étape se déroule en dehors du processus d'EE. C'est le cas pour le CSO, et la décision de le relocaliser à la Place de l'Ontario a été prise indépendamment du processus d'EE, dans le cadre d'un autre processus décisionnel du gouvernement. Conformément à l'EE de portée générale, toute utilisation future du CSO actuel n'est pas considérée comme faisant partie du processus d'EE de portée générale quant aux terrains du domaine public. Cela sera pris en considération en fonction de la décision future concernant le CSO actuel.
Pourquoi le Centre des sciences de l'Ontario (CSO) proposé est-il plus petit que l'installation actuelle ?	Le nouveau CSO à la Place de l'Ontario sera plus petit et plus moderne, ce qui permettra de réaliser des économies au niveau de l'entretien et de l'exploitation. Le CSO actuel occupe environ 560 000 pieds carrés ; cependant, l'espace d'exposition permanente n'occupe que 20 % de la surface de plancher nette. Le nouveau CSO à la Place de l'Ontario aura une superficie d'environ 275 000 pieds carrés, y compris une nouvelle partie continentale d'environ 200 000 pieds carrés, les pavillons de 75 000 pieds carrés et la Cinésphère. La nouvelle installation prévue comportera 10 000 pieds carrés d'espace d'exposition permanent de plus que l'installation actuelle.

Questions courantes sur le REE provisoire

Commentaire ou question	Réponse
Recommandations concernant la matérialité, l'éclairage, les sièges, la programmation et les opérations.	La matérialité spécifique des surfaces sera déterminée lors de la conception détaillée, mais le design conceptuel privilégié (voir la section 5.1 du REE provisoire) accroît néanmoins la quantité de surfaces perméables par rapport aux conditions existantes. L'éclairage, les sièges, le fonctionnement du parc et la programmation (c'est-à-dire les festivals et les événements) seront déterminés lors de la conception détaillée et les commentaires du public seront pris en compte à ce moment-là.
Augmentation des espaces verts et des surfaces perméables.	Le design privilégié propose d'accroître la végétation par rapport aux conditions existantes. Il s'agit notamment de multiplier les espaces verts à l'intérieur de Brigantine Cove, du Forum et sur la partie continentale, en remplaçant une grande partie des surfaces pavées actuelles par des matériaux perméables. Se reporter à la section 5.1 du REE provisoire pour connaître l'aménagement privilégié du domaine public.
Garantir des possibilités de loisirs et d'autres activités.	Le design privilégié prévoit des espaces modulables à l'intérieur du Forum et sur la partie continentale, qui permettront d'organiser toute une gamme d'activités. Une zone ludique pour les enfants est proposée à Brigantine Cove afin d'offrir des possibilités de jeu à différents groupes d'âge. Le design privilégié comprend également des sentiers polyvalents continus sur l'ensemble du site pour la marche, la course à pied, le vélo et le patin à roulettes, avec des connexions améliorées à Exhibition Place et au sentier Martin Goodman existant. Se reporter à la section 5.1 du REE provisoire pour connaître l'aménagement privilégié du domaine public.

Modifications au REE provisoire

Modifications au REE provisoire

- L'hirondelle rustique (Hirundo rustica) n'est plus menacée et a été désignée comme espèce préoccupante.
- L'étude d'impact sur le patrimoine naturel (Morrison Hershfield, 2023) a été mise à jour et sera annexée au REE définitif. Toute modification pertinente sera prise en compte dans le contenu de la version définitive du REE.
- L'étude d'impact sur la circulation (LEA Consulting, 2023) a été mise à jour afin d'inclure les considérations relatives au Centre des sciences de l'Ontario. Les conclusions pertinentes qui n'avaient pas été incluses dans le REE provisoire y seront ajoutées.
- Un résumé des commentaires recueillis au cours de la période de consultation du REE provisoire sera joint aux réponses.
- Modifications apportées au texte à la suite des commentaires applicables reçus des communautés autochtones, des parties prenantes et du public.
- Une page de couverture sera fournie au début du REE provisoire pour indiquer tous les changements apportés à la version préliminaire.

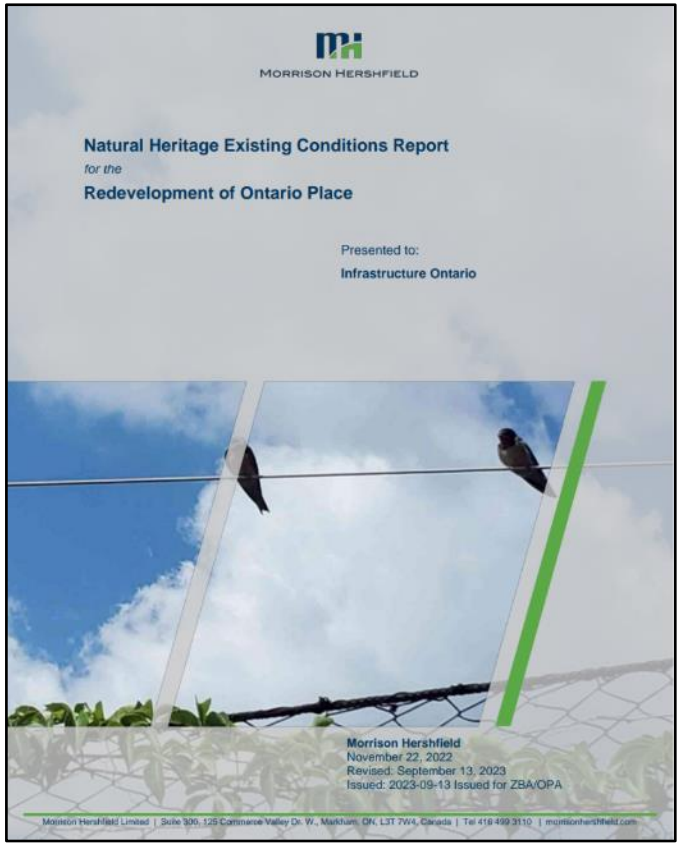
MORRISON HERSHFIELD

Natural Heritage Existing Conditions Report
for the
Redevelopment of Ontario Place

Presented to:
Infrastructure Ontario

Morrison Hershfield
November 22, 2022
Revised: September 13, 2023
Issued: 2023-09-13 Issued for ZBA/OPA

Morrison Hershfield Limited | Suite 300, 125 Commerce Valley Dr. W., Markham, ON, L3T 7W4, Canada | Tel 416 499 3110 | morrisonhershfield.com

Ontario

Améliorations du design privilégié

Les améliorations apportées au design privilégié (conceptuelle) qui sont incluses en la version finale du REE sont :

1. Déplacer le pavillon culturel de la marina vers le hangar à bateaux proposé à la rampe de mise à l'eau de Brigantine Cove et modifier le hangar à bateaux pour en faire un bâtiment polyvalent de plain-pied qui pourrait servir toute l'année à des rassemblements et à des événements de la communauté autochtone.
2. Diviser la berme sud pour relier le forum au bord de l'eau par un sentier au niveau du sol afin d'améliorer les vues et le lien avec l'eau. Une passerelle piétonne accessible reliera les deux côtés de la berme au-dessus du sentier à niveau .

La conception est encore conceptuelle et sujette à des affinements supplémentaires au cours du processus d'approbation et de la conception détaillée.

Ontario

Améliorations du design privilégié

3. Identification des emplacements potentiels dans le domaine public où des installations de stationnement pour vélos seront aménagées : dans le Forum, dans le centre de transport en commun, sur la place autour du nouveau bâtiment principal du Centre des sciences de l'Ontario et dans la structure de stationnement souterrain.
4. Les bâtiments existants utilisés pour l'entretien et l'administration seront démolis à une date ultérieure, comme indiqué dans le projet de RSE ; cependant, un nouveau bâtiment d'entretien peut être construit dans l'empreinte existante, avec une taille prévue de 1 à 2 étages, occupant une plus petite partie de l'empreinte au sol du bâtiment existant.

La conception est encore conceptuelle et sujette à des affinements supplémentaires au cours du processus d'approbation et de la conception détaillée

Le design privilégié du domaine public présentée dans la version finale du REE

Ontario

Les Zones

Pour faciliter la navigation sur le site et faciliter le processus d'évaluation environnementale approfondi, le domaine public de la Place de l'Ontario a été divisé en 5 zones.

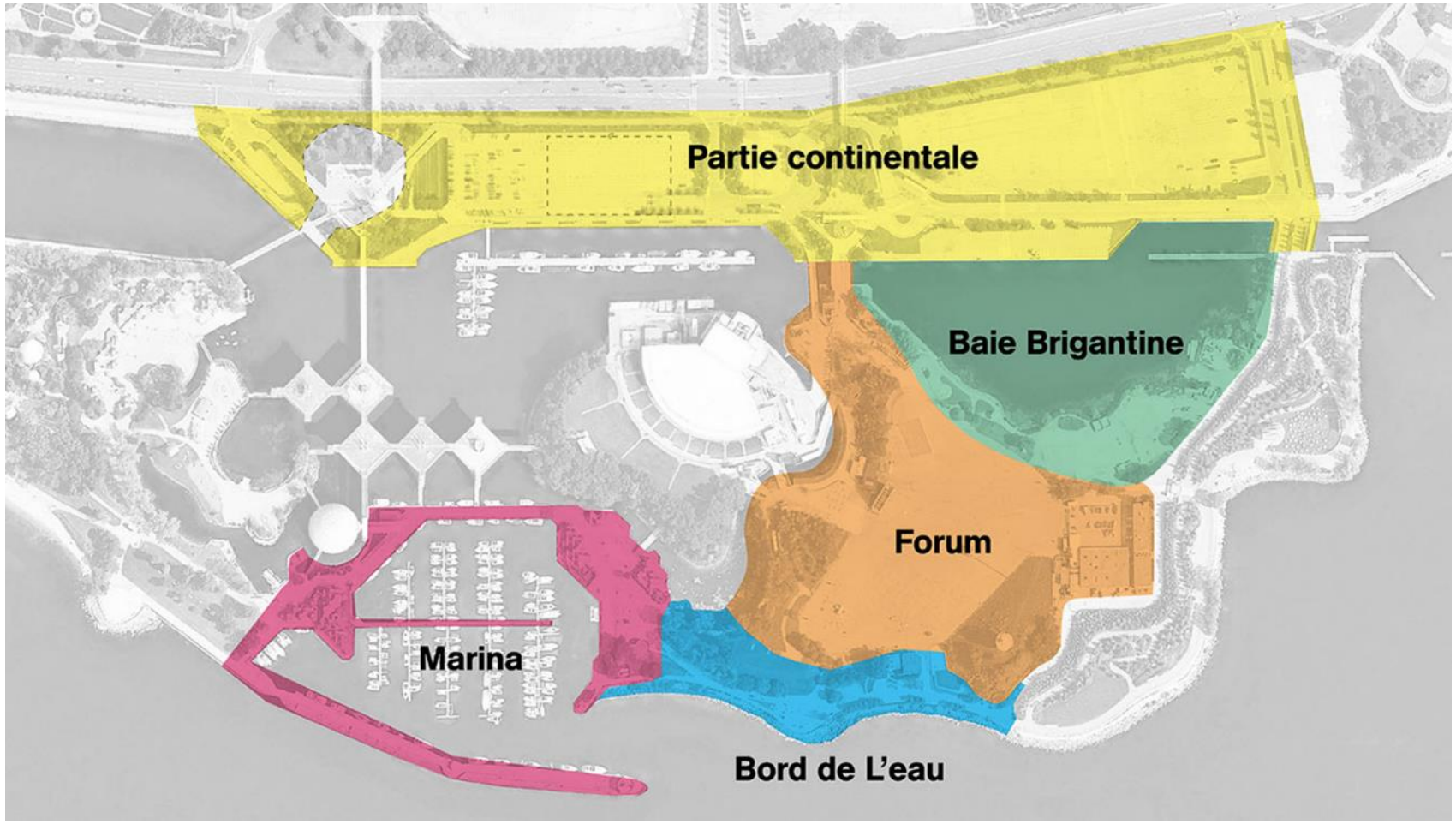

Ontario

Zone 1: Bord de l'eau

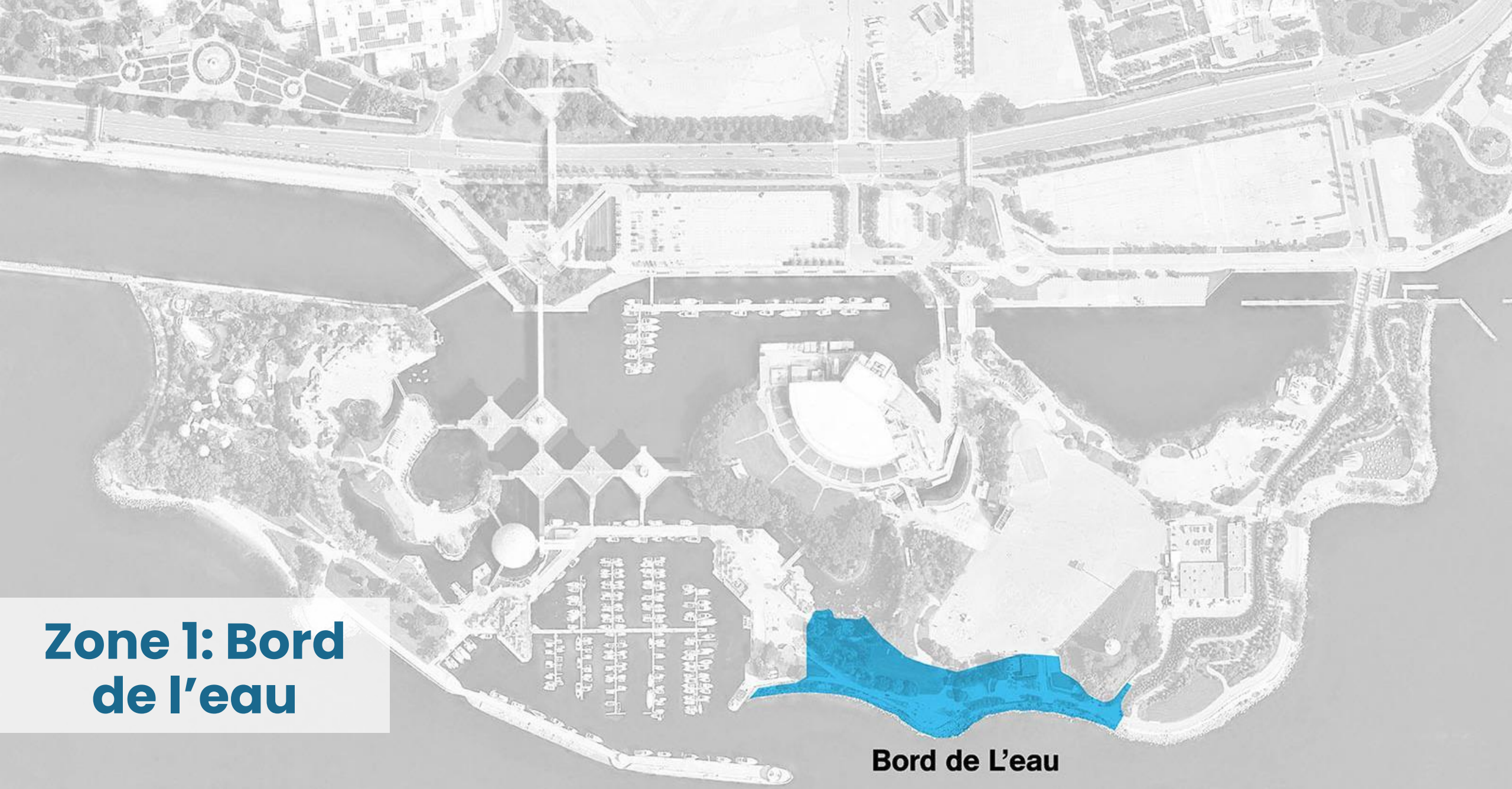

Ontario

Zone 1: Bord de l'eau

Le design privilégié présentée dans la version finale du REE

Zone 2: Marina

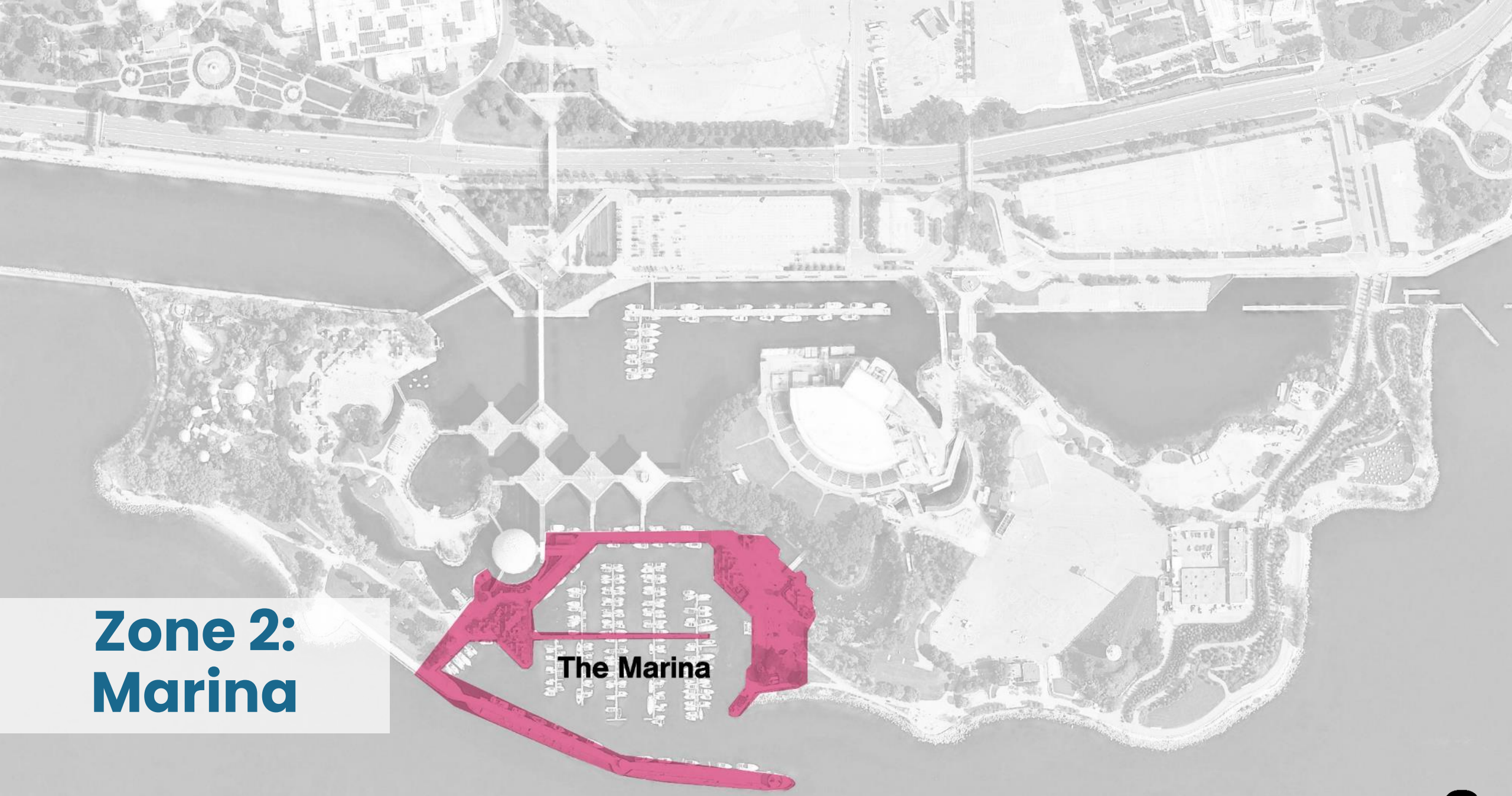

Ontario

Zone 2: Marina

Le design privilégié présentée dans la version finale du REE

Design conceptuel

LANDinc MSP

Ontario

Zone 3: Baie Brigantine

Ontario

Zone 3: Baie Brigantine

Le design privilégié présentée dans la version finale du REE

Design conceptuel

LANDinc MSP

Ontario

Zone 4: Partie continentale

Ontario

Zone 4: Partie Continentale

Le design privilégié présentée dans la version finale du REE

Design conceptuel

Zone 5: Forum

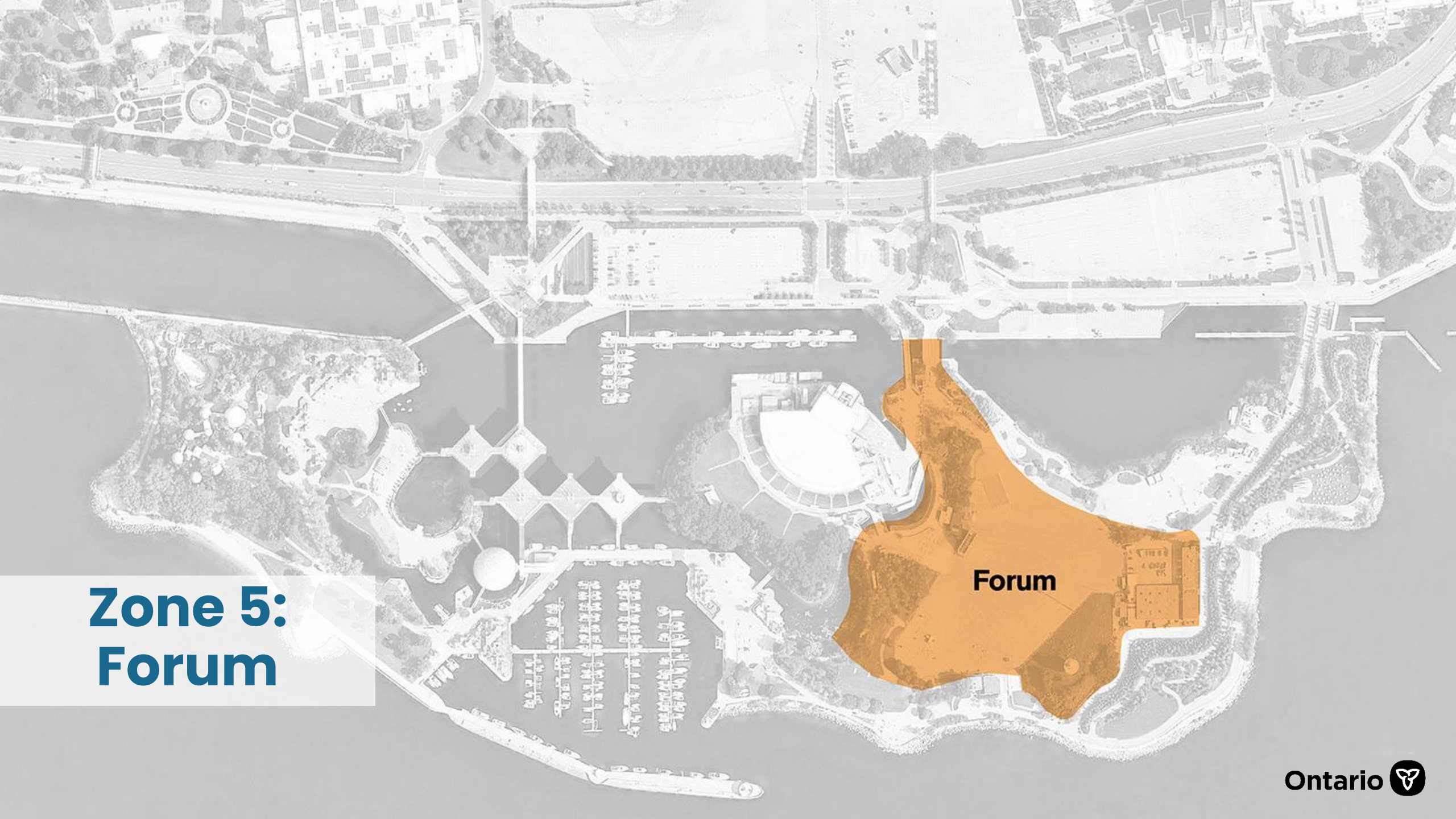

Ontario

Zone 5: Forum

Le design privilégié présentée dans la version finale du REE

Design conceptuel

LANDinc MSP

Ontario

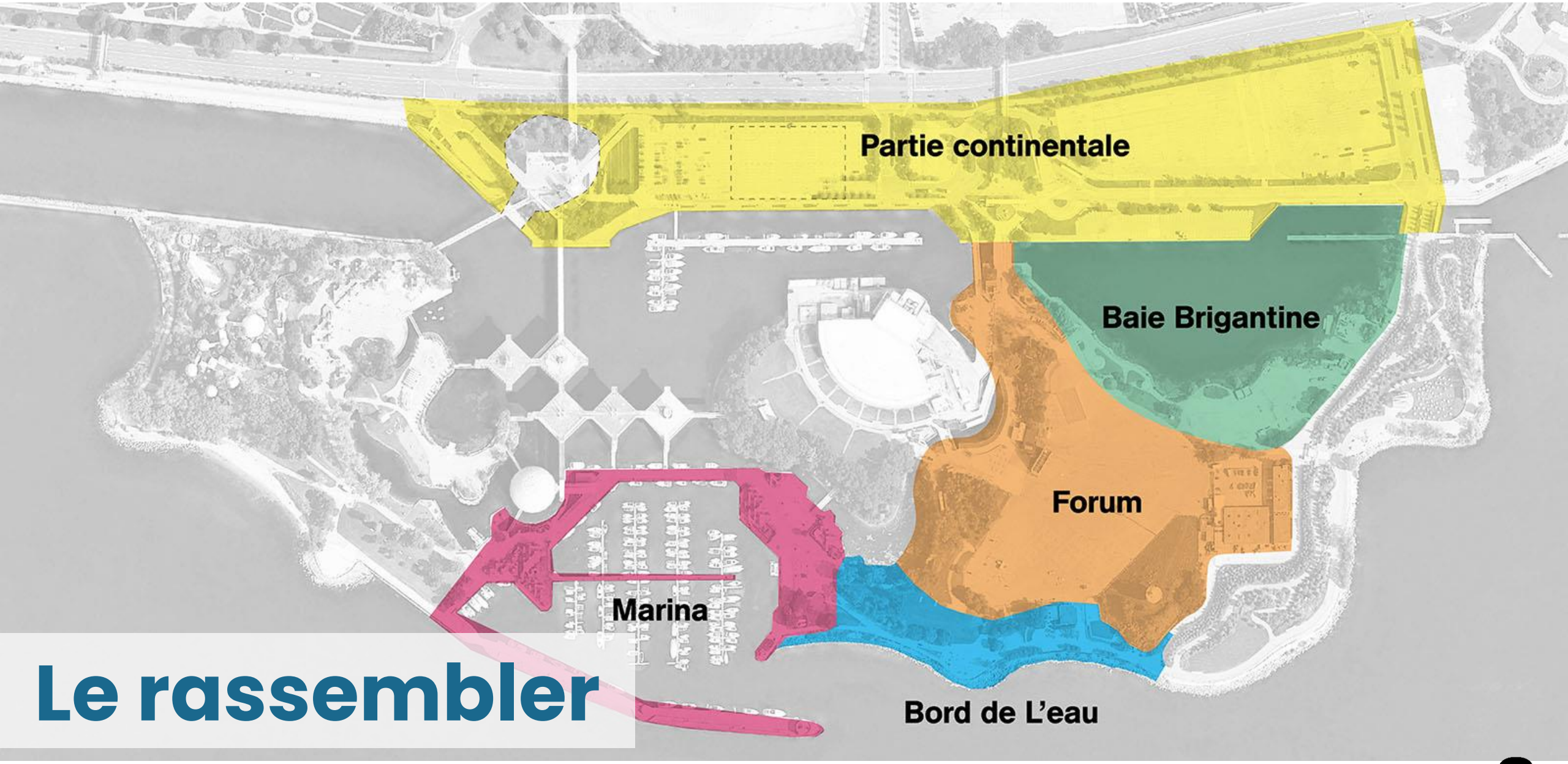

Le rassembler

Ontario

Le design privilégié

présentée dans la version finale du REE

Design conceptuel

Infrastructure Ontario

LANDinc MSP STUDIO tla

Impacts potentiels, mesures d’atténuation et plans de suivi

Ontario

Principaux impacts potentiels

- Les activités suivantes ont permis d'identifier les incidences potentielles du réaménagement du domaine public :
  - Études documentaires et enquêtes sur le terrain spécifiques au projet ;
  - Exigences réglementaires applicables ;
  - Consultation des communautés autochtones, des principales parties prenantes, des organismes d'examen et du public ;
  - Expérience professionnelle de l'équipe d'évaluation.

- Principaux impacts potentiels :
  - Modification de l'environnement physique ;
  - Modification de la végétation sur l'empreinte du projet ;
  - Modification du rivage ;
  - Modification de la faune et de son habitat ;
  - Modification de la vie aquatique et de l'habitat ;
  - Menaces pour l'habitat des espèces en péril ;
  - Perturbation des ressources du patrimoine culturel ;
  - Augmentation de la circulation ;
  - Perturbation de l'utilisation du site pendant les travaux de construction.

Principales mesures d’atténuation

- La section 5.4 du REE provisoire contient une longue liste de mesures d’atténuation.
- Voici quelques-unes des principales mesures d’atténuation identifiées pour éliminer, réduire ou contrôler les impacts potentiels du réaménagement du domaine public :

Impact potentiel	Principales mesures d’atténuation
Les activités de conception (aménagement paysager) et de construction modifieront l’environnement physique	• Implement recommendations from the Ontario Place Existing Shoreline Conditions Report (Shoreplan 2022). • Ensure grading across the Project footprint meet or exceed the 100-year flood requirements.
La conception détaillée (emplacement de l'infrastructure) et les activités de construction (défrichage) modifieront la végétation sur l'empreinte du projet	• Implement grading design to permit maximum retention of existing resources. • Prepare and implement a landscape planting plan to mitigate potential impacts resulting from tree removal.
Modification du rivage (telle que protection du rivage, atténuation des inondations)	Implement recommendations from the Existing Shoreline Conditions Report, including: • Rehabilitating shoreline areas to ensure they are stable and will continue to function. • Continue monitoring movement of the breakwater.

Principales mesures d'atténuation

Impact potentiel	Principales mesures d'atténuation
Modification de la faune et de son habitat	• Limiter l'utilisation et le stockage d'équipements lourds à la zone du projet et aux surfaces dures (asphalte, béton) dans la mesure du possible. • Toutes les opérations d'enlèvement et/ou de défrichage de la végétation et des arbres doivent être réalisées en dehors de la saison de nidification active des oiseaux nicheurs. • Éviter les impacts sur les oiseaux migrateurs et les tortues nicheuses. • L'enlèvement d'arbres susceptibles de servir de gîtes de maternité pour les chauves-souris ne doit pas avoir lieu pendant leur saison d'activité.
Modification des espèces aquatiques et de leur habitat	• Réduire autant que possible la durée des travaux dans l'eau. • Veiller à ce que les zones de travail dans l'eau soient isolées. • Veiller à ce que la conception et la mise en place des structures permettent le passage des poissons ou ne l'entravent pas davantage. • Rétablir le lit et les berges du lac Ontario à leur contour et à leur pente d'origine. Toutefois, s'il n'est pas possible de rétablir la pente originale pour cause d'instabilité, il faut rétablir une pente stable qui n'entrave pas le passage des poissons.
Menaces pour l'habitat des espèces en péril	• Prévoir des marges de recul appropriées par rapport aux habitats connus. • Éviter les impacts sur les espèces en péril. • Une recherche quotidienne des engins et de la zone de travail doit être effectuée avant d'entamer les travaux de construction afin d'identifier la présence d'espèces en péril.

Principales mesures d'atténuation

Potential Impact	Key Mitigation Measures
Perturbation des ressources du patrimoine culturel	• Examiner et suivre les orientations définies dans le plan de conservation stratégique approuvé. • Engager les parties prenantes, les communautés et/ou les personnes concernées et appropriées qui ont un intérêt dans la valeur patrimoniale culturelle des lieux. • Réaliser une EIP pour toutes les activités proposées susceptibles d'avoir un impact sur les caractéristiques patrimoniales ou la valeur du patrimoine culturel des lieux.
Augmentation de la circulation	• Gérer la demande de déplacements et augmenter les possibilités de transport en commun en réduisant le nombre de véhicules à occupation unique arrivant sur le site. • Possibilités d'accroître les modes de déplacement (cyclistes et piétons) en améliorant les liaisons avec Exhibition Place, le sentier Martin Goodman et les transports en commun en favorisant la mobilité sur le site ou en créant un pôle de transport en commun. • Prévoir des espaces de stationnement supplémentaires pour les vélos. • Prévoir des espaces de stationnement pour les véhicules électriques.
Perturbation de l'utilisation du site pendant les travaux de construction	• Informer les usagers du site (p. ex., les groupes locaux de loisirs ou d'intérêt) du calendrier des travaux à venir. • Poser des panneaux de construction sur les sentiers et les routes d'accès afin d'attirer l'attention sur les activités de construction en cours. • Prévoir un espace permettant de traverser en toute sécurité les sentiers qui doivent être fermés.

Effets environnementaux nets

- Les effets environnementaux nets sont les impacts résiduels d'une entreprise, qui sont susceptibles de subsister après la mise en œuvre des mesures d'atténuation.
- Sur la base de l'aménagement privilégié du domaine public, les incidences sur l'environnement prévues par le projet sont gérables au moyen des mesures d'atténuation habituelles (y compris celles qui sont spécifiques au projet).
- Par conséquent, le réaménagement du domaine public ne devrait pas avoir d'incidences négatives importantes.

La liste complète des impacts potentiels, des mesures d'atténuation proposées et des effets environnementaux nets figure à la section 5.4 du REE — disponible dans la bibliothèque de documents à l'adresse www.engageontarioplace.ca.

Plans de suivi

- Le suivi a pour but de déterminer si un impact potentiel particulier s'est produit, si les mesures d'atténuation étaient appropriées et adaptées, et si des impacts imprévus se sont produits.
- Le suivi aura lieu pendant et après les travaux de construction, afin de confirmer le respect des mesures d'atténuation et de contrôler les effets environnementaux nets.
- Au cours de la mise en œuvre du projet, il est proposé d'élaborer les plans spécifiques suivants de gestion et de suivi de l'environnement :
  - Plan paysager ;
  - Plan de protection des arbres ;
  - Plan de naturalisation ;
  - Plan de gestion de la végétation ;
  - Plan de gestion de la circulation ;
  - Plan de gestion des eaux pluviales (étude) ;
  - Plan de gestion des sols et de l'érosion ;
  - Plan de gestion des sols et des eaux souterraines ;
  - Plan d'intervention en cas de déversement ;
  - Plan de détection des contaminations.

Prochaines étapes

Ontario

Prochaines étapes

- La période de commentaires de 60 jours pour le rapport d'étude environnementale (REE) provisoire s'est terminée le 2 septembre 2023.
- L'équipe de projet s'emploie toujours à examiner et à considérer les commentaires reçus sur le REE provisoire, le cas échéant.
- Un REE définitif sera diffusé sur le site engageontarioplace.ca lorsqu'il sera achevé — en principe en octobre 2023.
- Après la publication du REE définitif, le projet pourra passer à sa phase de mise en œuvre (conception détaillée et construction).
- Au cours de la conception détaillée, l'équipe de projet continuera à affiner les mesures d'atténuation proposées.
- L'équipe de projet continuera à se concerter avec les communautés autochtones pour déterminer les possibilités offertes dans les lieux à intégrer dans la conception détaillée.